

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Allah, Celui Qui accorde Sa miséricorde
à toutes les créatures dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà,
Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à Allah le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à notre maître Mouhammad
le Messager de Allah, ainsi que la préservation de sa communauté
de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n°806

Le vendredi 06 mars 2015, correspondant au 15 Joumada l-'Oula 1436 de l'Hégire

L'incitation à la prière et à la prière en assemblée

Mes frères de Foi.

La louange est à Allah, le Créateur de toute chose, Celui Qui existe éternellement, sans avoir de début ni de fin, sans endroit, Celui Qui est exempt d'avoir une localisation, une forme, une image, un aspect, des membres, des organes ou des côtés. La louange est à Allah, Celui Qui nous a ordonné de Lui vouer notre adoration en accomplissant les cinq prières et Qui a accordé à celui qui les accomplit comme il se doit, la récompense de cinquante prières, par grâce et générosité de Sa part, Qui en a fait une expiation pour les petits péchés qui seraient commis entre chacune d'elles, par miséricorde et préservation de Sa part et Qui place dans la prière, dans le cœur de ceux qu'Il agrée, un plaisir et une sérénité. Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, le seul à ne pas avoir d'associé et je témoigne que notre maître Mouhammad est le messager de Allah. Ô Allah, augmente en honneur notre maître Mouhammad et préserve sa communauté de ce qu'il craint pour elle et élève davantage en degrés les proches musulmans du Prophète ainsi que ses compagnons bons et purs et ceux qui les ont suivis avec sincérité et bienfaisance.

Je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de Allah et de L'évoquer souvent, et je vous incite à Lui obéir et à Le remercier.

Notre Seigneur dit, dans Son Livre honoré :

﴿ وَأْمُرْ أَهْلَكَ بِالصَّلَاةِ وَاصْطَبِرْ عَلَيْهَا لَا نَسْأَلُكَ رِزْقًا نَحْنُ نَرْزُقُكَ وَالْعَاقِبَةُ لِلتَّقْوَى ﴾

[sourat Taha / 132] (wa'mour 'ahlaka bis-salati wastabir ^alayha la nas'alouka rizkan Nahnou narzougouka wal-^aqibatou lit-taqwa) ce qui signifie : « **Ordonne à ta famille d'accomplir la prière et persévère à l'accomplir. Nous ne te demandons pas de subsistance, c'est Nous Qui t'accordons ta subsistance et certes la bonne fin est dans l'attachement à la piété.** »

Chers frères de foi, nous allons aborder dans notre discours aujourd'hui le sujet de la prière, dont *Allah ^azza wajall* a fait l'un des cinq sujets les plus éminents de l'Islam. En effet, le Messager de *Allah_salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((بُنِيَ الْإِسْلَامُ عَلَى خَمْسٍ))

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] (*bouniya l-'islamou ^ala khams*) ce qui signifie : « **l'Islam est basé sur cinq choses principales** », parmi lesquelles il a compté le témoignage qu'il n'est de dieu que *Allah* et que *Mouhammad* est le Messager de *Allah*, puis l'accomplissement de la prière. La prière est venue en second lieu après les deux témoignages.

Par ailleurs, le Messager de *Allah_salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit dans un *hadith* rapporté par *An-Naça'iy* dans *As-Sounanou l-Koubra* :

((رَأْسُ الْأَمْرِ الْإِسْلَامُ وَعَمُودُهُ الصَّلَاةُ))

(*ra'sou l-'amri l-'Islam wa^amoudouhou s-salat*) *hadith* qui signifie que la plus importante des choses c'est d'être sur l'Islam, pour lequel la prière est telle un pilier. C'est donc l'un de ses symboles les plus éclatants et les plus éminents, et l'une de ses provisions les plus profitables. Elle est, après les deux témoignages, l'obligation la plus confirmée et l'œuvre la plus importante qui nous sera exposée au Jour dernier, le plus éminent des actes d'obéissance et celui dont on espère le plus de récompenses. C'est un acte de soumission, de crainte de glorification, qui manifeste notre total besoin et notre recours à *Allah*, c'est une invocation et un acte de reconnaissance, une louange et un acte de glorification, un acte de soumission extrême envers *Allah*, Celui Qui a l'élévation sur Ses esclaves par Sa domination et Sa toute-puissance, Celui Qui mérite la louange, la reconnaissance et les éloges.

La prière est une adoration qui fait poindre l'espoir dans l'océan des ténèbres, qui sauve celui qui touche le fond de l'abîme dans les voies de l'injustice, une adoration qui tire par la main le malheureux du plus profond de son malheur et le désespéré du fin fond de son désespoir pour l'emmener dans la voie du salut. C'est pour cela que l'Islam a accordé une extrême importance à la prière. Il est parvenu dans le Livre de *Allah ta^ala* l'ordre de l'accomplir et de persévérer à la faire, puisque *Allah ta^ala* dit :

﴿ حَافِظُوا عَلَى الصَّلَوَاتِ وَالصَّلَاةِ الْوُسْطَىٰ وَقُومُوا لِلَّهِ قَانِتِينَ ﴾

[*sourat Al-Baqarah /238*] (*hafidhou ^ala s-salawati was-salati l-wousta waqoumou lil-Lahi qanitin*) ce qui signifie : « **Persévérez dans l'accomplissement de la prière et notamment la prière du milieu de la journée, levez-vous pour l'accomplir en implorant Allah.** »

Celui qui persévère à l'accomplir et à la faire correctement, en apprenant ses règles et en l'accomplissant de la manière conforme à la Loi de *Allah*, il aura gagné et sera sauvé. Quant à celui qui la manque, il aura échoué et sera perdant et fera preuve d'encore plus de manquement dans le reste des œuvres. Par conséquent, chers frères de foi, nous devons persévérer à l'accomplir, que l'on soit en bonne santé ou bien malade, en difficulté ou dans l'aisance, en sécurité ou dans la peur. La prière est le secret de la sauvegarde et la base de la réussite, la première des pratiques sur laquelle l'esclave rendra des comptes au Jour du Jugement : s'il l'accomplit correctement, il aura réussi et sera sauvé ; mais si elle n'est pas valable, il aura échoué et sera perdu.

De plus, persévérer à l'accomplir est la marque de la véracité et de la foi, alors que la négliger est le signe de l'échec et de la perte. Il s'agit de cinq prières. Si quelqu'un persévère à les accomplir, à faire le *woudou'* correctement et à les accomplir dans leur temps, à parfaire leurs inclinations, leurs prosternations et à éprouver la crainte de glorification en les faisant, il a la promesse de *Allah* qu'Il lui pardonnera, qu'elle sera pour lui une lumière, une preuve en sa faveur et une sauvegarde au Jour du Jugement.

Mais si quelqu'un ne persévère pas à l'accomplir, il n'aura aucune promesse de la part de *Allah* de le faire entrer au Paradis sans châtement, elle ne sera pas pour lui une lumière ni une preuve en sa faveur au Jour du Jugement et *Allah* le rassemblera avec les gens de la déception et de la perdition.

Esclaves de *Allah*, l'obligation de la prière fait partie des obligations religieuses les plus importantes dont *Allah* a confirmé l'ordre de l'accomplir avec le plus d'insistance dans toutes les Lois révélées. Et parmi les secrets les plus manifestes et les significations les plus nobles de cette adoration éminente, il y a que, par ses gestes rituels, ses récitation, ses invocations, elle constitue un acte de soumission et de crainte de glorification envers le Seigneur des mondes et une concrétisation majeure du rapprochement de l'esclave de son Créateur, c'est-à-dire de l'agrément de son Créateur puisqu'il s'agit d'un rapprochement au sens figuré.

Allah ta'ala dit :

﴿ وَأَسْجُدْ وَاقْتَرِبْ ﴾

[*sourat Al-^Alaq / 19*] (*was-joud waq-tarib*) au sujet de Son Messager ce qui signifie : « **Prosterne-toi et rapproche-toi** –c'est-à-dire de l'agrément de *Allah*–. »

Et le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((أَقْرَبُ مَا يَكُونُ الْعَبْدُ مِنْ رَبِّهِ وَهُوَ سَاجِدٌ))

[*hadith* rapporté par *Mousslim*] (*'aqrabou ma yakounou l-^abdou min rabbihi wahouwa sajjid*) ce qui signifie : « **Le moment où l'esclave est le plus proche de l'agrément de Son Seigneur, c'est lorsqu'il est en prosternation.** »

Par ailleurs, la prière est un éveil répété de l'être humain qui le tire de son insouciance vis-à-vis de l'obéissance à Dieu. Elle le pousse à multiplier les actes de repentir et de retour à l'obéissance à *Allah soubhanah*. Mais elle est en même temps une purification du cœur, une purification de l'égo, une clarification de l'âme et un lavage des organes des souillures, des maux et des péchés.

Il nous suffit comme preuve à ce sujet la parole du Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* :

((أَرَأَيْتُمْ لَوْ أَنَّ نَهْرًا بِيَابِ أَحَدِكُمْ يَغْتَسِلُ مِنْهُ كُلَّ يَوْمٍ خَمْسَ مَرَّاتٍ هَلْ يَبْقَى مِنْ دَرْنِهِ شَيْءٌ))

(*'ara'aytoun law 'anna nahran bibabi 'ahadikoum yaghtacilou minhou koulla yawmin khamsa marratin hal yabqa min daranihi chay'*) qui signifie : « **Voyez-vous, si devant la porte de l'un d'entre vous il y avait une rivière dans laquelle il se laverait cinq fois chaque jour : est-ce qu'il resterait quoi que ce soit de sale sur lui ?** » ils dirent « il n'en resterait rien » alors il a ajouté :

((فَذَلِكَ مَثَلُ الصَّلَوَاتِ الْخَمْسِ يَمْحُو اللَّهُ بِهِنَّ الْخَطَايَا)) اهـ

[rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mousslim*] (*fadhlika mithlou s-salati l-khamsi yamhou l-Lahou bihinna l-khataya*) ce qui signifie : « **Ceci est à l'exemple des cinq prières grâce auxquelles Allah efface les péchés** » –à savoir les petits péchés–. Il y a accord unanime sur la fiabilité de ce *hadith*.

Étant donné l'importance et les conséquences de la prière pour le croyant, que ce soit dans le bas monde ou dans l'au-delà, *Allah* a menacé celui qui la renierait d'un châtement douloureux, puisqu'Il dit au sujet de la réponse des mécréants lorsqu'ils seront interrogés au Jour du jugement :

﴿ مَا سَلَكَكُمْ فِي سَقَرٍ قَالُوا لَمْ نَكُ مِنَ الْمُصَلِّينَ ﴾

[*sourat Al-Mouddaththir / 42-43*] (*ma salakakoum fi saqara qalou lam nakou mina l-moussallin*) ce qui signifie : « **Qu'est-ce qui vous a mené à l'enfer ? Ils répondront : nous n'étions pas de ceux qui accomplissaient la prière.** » De plus, *Allah* a menacé ceux qui la retardent par rapport à son temps sans excuse, en disant, Lui Dont la parole prévaut sur celle de tout autre :

﴿ فَوَيْلٌ لِلْمُصَلِّينَ الَّذِينَ هُمْ عَنْ صَلَاتِهِمْ سَاهُونَ ﴾

[*sourat Al-Ma^oun / 4-5*] (*wayloun lil-moussallina l-ladhina houm ^an salatihim sahou*) ce qui signifie : « **Malheur à ceux qui font la prière en la retardant par rapport à son temps.** »

Le fait de se détourner de la prière et de la négliger, c'est se détourner de l'obéissance à *Allah*. Or quelqu'un ne sera jamais perdant dans le bas monde et ne sera jamais malheureux dans l'au-delà sinon en se détournant de l'obéissance envers son Seigneur *soubhanah*. Par conséquent, si quelqu'un délaisse l'accomplissement des cinq prières obligatoires par paresse, c'est un grand péché dont l'auteur mérite de subir le châtement douloureux. Mais il se peut que cela le conduise à la mécréance car le fait de délaissé la prière a un effet sur le cœur. Ainsi, il sera faible face au *chaytan* et face aux mauvais penchants. Et celui qui devient faible, il se peut que sa faiblesse le mène jusqu'à la mécréance, que *Allah* nous en préserve.

Quant à celui qui persévère à l'accomplir et la fait comme il convient, cela influe sur lui en améliorant son état et en l'éloignant des mauvais actes. *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَأَقِمِ الصَّلَاةَ إِنَّ الصَّلَاةَ تَنْهَى عَنِ الْفَحْشَاءِ وَالْمُنْكَرِ ﴾

[*sourat Al-^Ankabout / 45*] (*wa'aqimi s-salata fa'inna s-salata tanha ^ani l-fahcha'i wal-mounkar*) ce qui signifie : « **Et accomplis la prière car certes la prière empêche de tomber dans les turpitudes et les choses répréhensibles.** »

Chers frères de foi, persévérez à accomplir les cinq prières obligatoires en assemblée, car il y a dans l'accomplissement de la prière en assemblée un secret et une plus grande récompense qu'en la faisant tout seul. En effet, le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit, dans ce qu'a rapporté *Al-Boukhariyy* et *Mousslim* :

((صَلَاةُ الْجَمَاعَةِ أَفْضَلُ مِنْ صَلَاةِ الْفَدِّ بِسَبْعٍ وَعِشْرِينَ دَرَجَةً))

(*salatou l-jama^ati 'afdalou min salati l-fadhhi bisab^in wa^ichrina darajah*) ce qui signifie : « **La prière accomplie en assemblée surpasse la prière accomplie en étant seul de vingt-sept degrés.** »

Et le fait que quelqu'un accomplisse la prière du *^ichq*' et du *soubh* en assemblée donne plus de récompenses en raison de ce qui est parvenu du Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam*, dans le *sahih* de *Mousslim*

((مَنْ صَلَّى الْعِشَاءَ فِي جَمَاعَةٍ فَكَأَنَّمَا قَامَ نِصْفَ اللَّيْلِ وَمَنْ صَلَّى الصُّبْحَ فِي جَمَاعَةٍ فَكَأَنَّمَا صَلَّى اللَّيْلَ كُلَّهُ))

(*man salla l-^ichq'a fi jamat[^]atin faka'annama qama nisfa l-layli waman salla s-soubha fi jamat[^]atin faka'annama salla l-layla koullah*) ce qui signifie : « Si l'on accomplit la prière du *^ichq*' en assemblée, c'est comme si l'on a veillé la moitié de la nuit en prières surérogatoires ; et si l'on accomplit la prière du *soubh* en assemblée, c'est comme si l'on a veillé toute la nuit en prières surérogatoires. »

Alors, esclaves de *Allah*, empressez-vous de les accomplir dans leur temps, en assemblée, en étant sincère par recherche de l'agrément de *Allah*. Réalisez-la dans une obéissance complète car vous en retirerez une force et une volonté plus forte de la part de *Allah tabaraka wata^ala* pour persévérer face aux épreuves mêmes si elles empirent, et dans la bataille face aux situations critiques de la vie quelle que soit leur rudesse. Grâce à la prière, vous pouvez chasser les maladies de vos cœurs, ramener la paix à vos consciences, la sérénité à vos fors intérieurs et la droiture à vos organes. Et c'est cela qu'explique la parole du Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* :

((أَرِحْنَا بِهَا يَا بِلَالُ))

[*hadith* rapporté par *At-Tabaraniyy*] (*'arihna biha ya Bilal*) qui signifie : « **Tranquillise-nous par elle, ô Bilal** » c'est-à-dire fais l'appel à la prière pour que nous retrouvions la tranquillité grâce à la prière.

Ô *Allah*, fais que nous soyons au nombre de ceux qui font la prière, fais-nous persévérer sur la voie de bonne guidée du meilleur des Messagers, et la louange est à *Allah*, le Seigneur des mondes.

Ayant dit mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.



www.apbif.org

Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél. : 09 80 67 37 94 Fax : 01 42 62 79 68

Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Paris	11, rue Labois-Rouillon 75019	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
Ile de France	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	4, rue des Fossés 77000 Melun	01 60 65 46 06
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
Alès	9, rue du Trescolet l'Habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
Avignon	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
Bordeaux	9 avenue de Virecourt 33370 Artigues-près-Bordeaux	09 81 09 06 16
Lille	25bis rue Charles Quint 59000 Lille	03 20 06 31 10
Lyon	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
Marseille	99 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille	04 91 62 98 09
	5 place Joseph Lanibois 13015 Marseille	09 53 97 47 45
Montpellier	Rés. Hortus Bât 56, 391 Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
Nancy	14bis, rue de la seille 54320 Maxéville	09 50 89 38 07
Narbonne	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
Nice	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
	4, passage du petit parc 06000 Nice	04 93 52 93 08
Nîmes	17 rue Dante 30900 Nîmes	09 80 46 18 48
Rennes	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
St-Dizier	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
St-Etienne	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
Strasbourg	17 rue d'Obernai 67000 Strasbourg	03 88 32 41 57
Toulouse	Résidence Les Oliviers, 207 rue Henri Desbals 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
Valenciennes	3bis place Winston Churchill 59300 Valenciennes	03 27 41 72 88
Vienne	10 rue Albert Thomas 38200 Vienne	04 74 58 48 93